

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 8 décembre 2021

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la dernière séance de l'année 2021. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

1. APPEL.

Excusé-e-s : Messieurs Agron Berisha, Denis Delapierre et Quentin Sandoz,

La secrétaire procède à l'appel : 25 Membres sont présents.

Le Président annonce que le Conseiller Monsieur Marco Marsella arrivera avec un peu de retard pour des raisons professionnelles.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée pour les travaux de ce soir.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2021.
4. Rapport de la CoFin sur le préavis N°8/2021-Détermination du plafond d'endettement – Législature 2021-2026.
5. Rapport de la CoGest sur le préavis N°9/2021 – Décadastration partielle du domaine public communal DP6 et Cadastration partielle de la parcelle 13.
6. Rapport de la CoFin sur le préavis N°10/2021 - Budget 2022
7. Rapports des Commissions CoGest et CoFin sur le préavis N°11/2021 – Indemnités et vacations des membres de la Municipalité – Législature 2021-2026
8. Rapports des Commissions CoGest et CoFin sur le préavis N°12/2021 – Indemnités et vacations des membres du Conseil communal – Législature 2021-2026
9. Renseignements de la Municipalité.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Jetons de présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021.

Ledit procès-verbal est accepté par 21 voix et 3 abstentions.

Le Président annonce que le préavis municipal n°06/2021, déposé en séance du Conseil communal du 22 septembre 2021, est retiré par la Municipalité.

4. RAPPORT DE LA COFIN SUR LE PREAVIS N°08/2021- DETERMINATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT – LEGISLATURE 2021-2026

Monsieur Philippe Estiévenart donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président le remercie. Il rend attentif l'Assemblée qu'au début de la page 3 du rapport il faut lire 2021-2026 et non 2016-2021 comme imprimé.

Il ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°08/2021 – Détermination du plafond d'endettement – Législature 2021-2026 » ?

Résultat : Le préavis municipal N°08/2021 « Détermination du plafond d'endettement – Législature 2021-2026 » est accepté à l'unanimité.

Le Président annonce que le quorum passe à 27 Membres à la suite de l'arrivée de Messieurs Marco Marsella et Guillaume Beltez.

5. RAPPORT DE LA COGEST SUR LE PREAVIS N°09/2021 – DECADASTRATION PARTIELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DP6 ET CADASTRATION PARTIELLE DE LA PARCELLE 13.

Madame Marie-Noëlle Bourgeois donne lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Gilles Sandoz trouve la décadastration partielle DP6 une très bonne idée. Il demande si, à la suite de la nouvelle cadastration de la parcelle 13, il ne serait pas plus adéquat de vendre ce bien puisqu'il n'y a aucun droit de passage pour la population ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que cela aurait pu être une solution mais cela n'est pas le choix de la Municipalité.
- Monsieur Gilles Sandoz demande la raison de ce choix ?
- Un bien public est un bien communal...la préférence a été de garder un bien communal.

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote.

- Madame Ingrid Ciampi intervient avant de passer au vote et fait la remarque que les conclusions du rapport de la CoGest sont différentes de celles du préavis ; en conséquence il y a un amendement à voter avant le préavis municipal !
- La Municipalité souligne que la phrase qui demande à être soumise à amendement apparaît déjà dans le préavis au point 4.
- Madame Geta Rossier fait la remarque que le vote se fait sur les conclusions du préavis et non pas sur les conclusions du rapport.

- Le Président observe qu'au point 4 dudit préavis, la phrase « frais de mutation et de notaires sont pris en charges par les propriétaires des parcelles 13 et 15 » est bien stipulée...sans préciser qu'une partie ne serait éventuellement pas prise en charge.

Madame Ingrid Ciampi annonce que la CoGest se rallie aux conclusions du préavis de la Municipalité.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°09/2021 – Décadastration partielle du domaine public communal DP6 et Cadastration partielle de la parcelle 13 » ?

Résultat : Le préavis municipal N°09/2021 « Décadastration partielle du domaine public communal DP6 et Cadastration partielle de la parcelle 13 » est accepté avec :

24 OUI

0 NON

2 ABSTENTIONS

6. RAPPORT DE LA COFIN SUR LE PREAVIS N°10/2021 – BUDGET 2022.

Monsieur Hervé Moine donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Geta Rossier, se réfère à la rubrique n° 3001 – Auberge communal, entretien et équipement. Un montant de CHF 15'000.- a été budgété pour ce poste et elle remarque que le montant est de CHF 5'000.- supérieur à celui fixé pour la période 2021. Elle demande quelle est la raison ? Est-il prévu des travaux d'entretien ou des investissements ?
- Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que cela concerne les frais d'entretien de l'auberge. La différence de CHF 5'000.- correspond à la balance entre les comptes et le budget. Les frais d'entretien varient entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.-
- Madame Geta Rossier soulève le problème du système d'aération de l'auberge. Les aubergistes ont fait part de ce problème à la Municipalité, qui date de plusieurs années. Il y a également un souci d'humidité sur un mur de la salle à manger, au niveau de la prise électrique. Madame Geta demande que l'on intervienne sur ces deux points.
- Le Syndic répond affirmativement. Il souligne qu'un suivi régulier se fait avec les aubergistes... par exemple il y avait l'aspect phonique qui avait été fait à l'arrivée des nouveaux locataires. Il reste à régler quelques points techniques au niveau de la chambre froide et autres.... Et concernant le problème d'humidité, il n'était pas au courant. A voir avec la Municipale en charge de ce décastère...excusée ce soir pour cause de santé. Il réaffirme le suivi de l'auberge.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°10/2021 – Budget 2022 » ?

Résultat : Le préavis municipal N°10/2021 « Budget 2022 » est accepté à l'unanimité.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°11/2021 – INDEMNITES ET VACATIONS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE – LEGISLATURE 2021-2026.

Monsieur Pierre-Yves RoCHAT donne lecture du rapport de la CoGest.
Monsieur Philippe Estiévenart donne lecture du rapport de la CoFin.

Le Président remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°11/2021 – Indemnités et vacations des membres de la Municipalité – Législature 2021-2026 » ?

Résultat : Le préavis municipal N°11/2021 « Indemnités et vacations des membres de la Municipalité – Législature 2021-2026 » est accepté à l'unanimité.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°12/2021 – INDEMNITES ET VACATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL – LEGISLATURE 2021-2026.

Monsieur Pierre-Yves RoCHAT donne lecture du rapport de la CoGest.
Monsieur Philippe Estiévenart donne lecture du rapport de la CoFin.

Le Président remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

- Madame Geta Rossier, membre du Bureau du Conseil, à la suite de la lecture des rapports des Commissions défend et argumente les points n° 2.4 (jetons de présence) et 2.5 (tarif vacations pour le dimanche) ainsi que l'ajout de l'article 2.7 au préavis mentionné en titre.
- La CoGest contre argumente en s'appuyant sur les arguments présentés par Madame Geta Rossier concernant lesdits points.
- Monsieur Stéphane Schmidt informe que la Commune de St-Livres règle les jetons de présence par un don en nature.
- Monsieur Vincent Porchet, membre du Bureau, demande, au vu que les Commissions ont un rapport analogue, pourquoi maintenir le statu quo des jetons de présences et augmenter les vacations horaires des Commissions et faire une différence de traitement entre les Conseillers et les Commissions ?
- Monsieur Pierre-Yves RoCHAT, membre de la CoGest, souligne qu'il n'y a pas de différence entre les membres du Conseil et les Commissions. Il observe qu'offrir le repas de fin d'année aux membres du Conseil compense l'augmentation demandée des « jetons de présence ».

Concernant les vacations, comme souligné par Madame Rossier, il y a un temps de travail pour les Commissions et le Bureau du Conseil (préparation des séances, bureau de vote, séances avec Municipalité, etc.) en conséquence le tarif a été revu à la hausse de CHF 10.-

- Monsieur Philippe Estiévenart pense qu'il ne faut pas amalgamer les jetons de présence et les vacations. Il ne faut pas uniformiser les deux.
Le temps de travail est différent...par exemple l'implication des personnes au bureau de vote demande un certain temps de préparation, de travail pour le dépouillement lors des votations et élections.
- Madame Ingrid Ciampi souligne que le tarif des jetons de présence varie selon les Communes mais se vote plutôt vers la baisse. La tendance est d'en faire don à des œuvres de charité.
- Monsieur Jérémie Rossier fait la remarque qu'il a de la peine à comprendre la différence de temps passé à discuter des jetons de présence alors que le point concernant le « Budget » a été approuvé en quelques minutes !
- Madame Geta Rossier demande ce qui en est du budget communal concernant les jetons de présence ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que du point de vue finances communales aucune des deux variantes proposées concernant lesdits jetons de présences ne portent préjudices au vu du montant du budget...il n'y pas d'enjeu financier pour la Commune à ce sujet.

La parole n'est plus demandée.

Le Président souligne que les rapports des Commissions comportent deux amendements et l'ajout de l'article 2.7, valables et correctement déposés. Les amendements des deux commissions sont identiques.

Comme le veut le règlement, dans un premier temps la votation aura donc lieu sur chaque objet, à main levée, et ensuite le préavis sera voté dans son intégralité.

Amendement n°1, article n° 2.4 : Jetons de présence

Selon le préavis, article n°2.4 :

- D'augmenté l'indemnité par séance des Conseillers et Conseillères de CHF 30.- à CHF 40.-

L'amendement proposé est le suivant :

- Maintenir l'indemnité par séance pour les Conseillers et Conseillères à CHF 30.-

Vote de l'amendement n°1 :

- « Acceptez-vous l'amendement n°1, sur l'article n°2.4, du préavis N°12/2021, soit de maintenir l'indemnité par séance pour les Conseillers et Conseillères à CHF 30.- » ?
- L'amendement n°1 sur le préavis n°12/2021, article n° 2.4, est accepté avec :

18 OUI

4 NON

4 ABSTENTIONS

Amendement n°2, article n°2.5 : Tarif vacances

Selon le préavis, article n°2.5 :

- De fixer tous les tarifs des heures de vacances au tarif horaire de CHF 40.- /heure du lundi au samedi et de CHF 50.-/heure pour le dimanche.

L'amendement proposé est le suivant :

- De fixer un tarif horaire unique pour l'ensemble des heures de vacation, dimanche compris, à CHF 40.-/heure.

Vote de l'amendement n°2 :

- « Acceptez-vous l'amendement n°2 sur l' article n°2.5, du préavis N°12/2021, soit de fixer un tarif horaire unique pour l'ensemble des heures de vacation, dimanche compris, à CHF 40.-/heure » ?
- L'amendement n°2 sur le préavis n°12/2021, point 2.5, est accepté avec :

18 OUI

3 NON

5 ABSTENTIONS

Ajout d'un article n° 2.7 :

L'ajout de l'article proposé est le suivant :

- « Le repas officiel de fin d'année est offert aux Conseillères et Conseillers par la Commune ».

Vote sur l'ajout de l'article n°2.7 :

- « Acceptez-vous l'ajout de l'article n°2.7 sur le préavis N° 12/2021, stipulant que le repas officiel de fin d'année est offert aux Conseillères et Conseillers par la Commune » ?
- L'intégration de l'article n°2.7 sur le préavis n°12/2021, est accepté avec :

19 OUI

1 NON

6 ABSTENTIONS

Le Président propose de passer au vote du préavis N° 12/2021 dans son intégralité incluant les deux amendements et l'ajout de l'article n°2.7.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°12/2021 – Indemnités et vacances des membres du Conseil communal – Législature 2021-2026 tel qu'amendé et modifié » ?

Résultat : Le préavis municipal N°12/2021 « Indemnités et vacances des membres du Conseil communal – Législature 2021-2026 » est accepté tel qu'amendé et modifié avec :

23 OUI

1 NON

2 ABSTENTIONS

9. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Willy Favre informe que les trois nouveaux patrouilleurs scolaires ont reçu une formation ce matin. Il se trouve qu'il y a toujours un manque de patrouilleurs suppléants et qu'il n'y a pas beaucoup de réponse de la part des citoyens du village.
- Madame Cathy Zanola Rossier informe sur la déchetterie et les molochs :
 - Elle avise que le « local troc » à la déchetterie est un peu plus grand à la suite des travaux et elle rappelle que ce local n'est pas un dépôt pour les sacs de peluche et aliments. Elle souhaite que les citoyens en fassent bon usage.
 - Concernant les Molochs qui sont parfois hors service ou trop plein, elle recommande de ne pas laisser les sacs sur place mais d'aller les déposer au moloch suivant le plus proche ou de les reprendre avec soi. Il arrive que personne n'est disponible sur le moment pour pallier les problèmes techniques rapidement.
 - Dernier message en ce temps de l'Avant : faites le tour des fenêtres de l'Avant dans votre quartier, dans le village, pour faire connaissance et boire le verre de l'Amitié et échanger en cette période de Fête.
- Monsieur Rémy Wulliens informe que les travaux sont finis.
 - Concernant les deux conduites d'eau qui ont été remplacées cette année...tout fonctionne.
 - Pour ce qui regarde le remplacement du collecteur d'eaux usées, les travaux ont été terminés avant la fin de l'année...il ne devrait plus avoir de problème par refoulement des eaux usées.
- Le Syndic informe qu'il a reçu un appel de la gendarmerie samedi avisant qu'un collectif était intéressé à occuper le bâtiment de la Fondation Perceval. Du point de vue de la Municipalité il n'y a pas de démarche particulière. C'est une affaire privée. La Commune interviendrait en cas de nuisance en rapport avec la zone ou de débordement dans le village. La Municipalité tiendra le Conseil informé.
 - La visite de la Conseillère d'Etat s'est bien déroulée. Notre PGA est signé et tout est en ordre.
 - Après six mois de cette nouvelle législature qui a été pour la Municipalité une période de rodage et de mise en forme, de nombreuses séances ont eu lieu et beaucoup de projets arrivent en matière d'urbanisme et constructions qui demandent à investiguer en amont.

Le Syndic profite de cette dernière séance de l'année pour transmettre au nom de la Municipalité les meilleurs vœux pour les Fêtes à toutes et à tous ainsi qu'une belle et prospère nouvelle année faite d'échanges. Il remarque qu'il y a matière à débats et que ceux-ci se font dans le respect de tout un chacun.

La parole n'est plus demandée.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Guillaume Bultez s'excuse auprès de l'Assemblée de son arrivée tardive.

Le Président du Conseil avise les Conseillères et Conseillers que :

- Tous les documents seront envoyés par courriel...**sauf la convocation officielle qui parviendra par courrier postal.**

- Une adresse e-mail sera mise en place pour chacun, un alias prénom.nom@lavigny.ch dans le courant du mois de janvier.
- Il demande si tous ont reçus les dates des prochains conseils pour 2022 ?
Ci-après les dates à agender :
 - 16 février
 - 30 mars
 - 18 mai
 - 22 juin
 - 28 septembre
 - 02 novembre
 - 07 décembre
 - Horaires : 20h15, *sauf pour le 22 juin et le 7 décembre à 18h.*

La parole n'est plus demandée.

11. JETONS DE PRESENCES.

Le Président annonce que les vacances seront versées directement sur les comptes de chacun avant la fin de l'année 2021 par le boursier communal. La secrétaire enverra à chaque Membre, par courriel, un relevé détaillé le concernant. En cas de non-réception...merci de prendre contact avec le boursier Monsieur Pierre-Olivier Rossier.

Il remercie de leur présence les Membres de l'Assemblée et également pour la bonne tenue des débats. Il souhaite à toutes et tous ainsi qu'aux proches d'excellentes fêtes de fin d'année et, au nom du Bureau, il adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2022.

Il se réjouit de tous vous revoir lors de la prochaine séance du Conseil fixée le mercredi 16 février à 20h15.

Le Président clôt la séance à 19h34

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone